

### Fiche produit relative aux qualités et caractéristiques environnementales

<b>Produit</b>
<b>Mobilier</b>

<b>Sous-famille de produit :</b>	MOBILIER DE SEJOUR ET D'ENTRÉE
<b>Référence du modèle :</b>	4894223229739
<b>Marque :</b>	BUT
<b>Code produit :</b>	
<b>Code EAN :</b>	4894223229739

#### Qualités et caractéristiques environnementales du produit

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Produit comportant au moins [%] de matières recyclées 9 %
	Recyclabilité du produit
	Proportion de métaux précieux déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de métaux précieux (si proportion supérieure à 1 milligramme)
	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
	Proportion de terres rares déterminée ? Contient au moins [X milligrammes] de terres rares (si proportion supérieure à 1 milligramme)
	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non mg
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits génératrices de déchets	Contient une substance dangereuse Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	Contient une substance extrêmement préoccupante Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
Décret n°2021-1110 du 23 août 2021 relatif à la mise à disposition des informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit	Contient un perturbateur endocrinien Non
	Si oui, lequel/lesquels :

#### Qualités et caractéristiques environnementales de l'emballage

Critère	Donnée
Décret n°2022-748 du 29 avril 2022 relatif à l'information du consommateur sur les qualités et caractéristiques environnementales des produits générateurs de déchets	Emballage comportant au moins [%] de matières recyclées 81 %
	Emballage compostable Non
	Possibilités de ré-emploi de l'emballage Non applicable
	Recyclabilité de l'emballage Emballage majoritairement recyclable
Décret n°2021-1285 du 1er octobre 2021 relatif à l'identification des substances dangereuses dans les produits génératrices de déchets	Contient une substance dangereuse Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :
	Contient une substance extrêmement préoccupante Non
	Si oui, laquelle/lesquelles (nom et numéro CAS) :